

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20250411-DCM2025-07BIS-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 05 Avril 2025
Le Conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de présents.

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de votants : 4
Date de convocation : 05 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 Avril à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Bruno Cagny, Paul Miffre
Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Sophie Verney
Procurations : NEANT
M Bruno Cagny est élu (e) secrétaire de séance.

DCM2025-07 : Compte Financier Unique 2024

Vu la délibération DCM2022-24 en date du 28 juillet 2022, portant application anticipée de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au budget communal au 1^{er} janvier 2023 ;
Vu la délibération DCM2024-19 en date du 27 mai 2024, instaurant le Compte Financier Unique à partir de l'exercice comptable de 2024,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant que Madame Laurence Barnola a été élu (e) pour présider la séance lors du vote du CFU 2024 ;
Considérant que Laurent LEYGUE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Laurence Barnola;
Délibérant sur le Compte Financier Unique 2024 dressé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité,
Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé conjointement par l'ordonnateur et le comptable,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 tel que ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE	RESTE A REALISER
DEPENSES	691.538,01€	0€	232.504,10€	21.579,02€
RECETTES	981.907,47€	0€	229.727,98€	97.794,24€
RESULTAT 2024	290.369,46€		-2.776,12€	
REPORTS ANTERIEURS	49.000,00€		382.190,85€	
RESULTAT DE CLOTURE 2024	339.369,46€		379.414,73€	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024		718.784,19€		
RESULTAT FINANCIER DEFINITIF 2024		794.999,41€		

- D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes y afférent.

La Présidente de séance,
Laurence BARNOLA





AFFICHE LE :